



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21/12/2024

|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de convocation :<br>11/12/2024                                                      | L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt et un décembre,<br>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de publication :<br>14/12/2024                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Effectif du<br>Conseil Municipal : 26                                                    | <b>Présents</b> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.<br><b>Absents Excusés</b> Mme Eveline LEGRAND ; Mme Christine PLUMECOCQ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.<br><b>Ont Donné Pouvoir</b> : Mme Eveline LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Christine PLUMECOCQ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.<br><br><b>Absents</b> : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA. |
| Quorum : 14                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Présents : 16<br>Absents excusés : 8<br>Ont donné pouvoir : 6<br>Absents : 2             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Ont pris part au vote : 16<br>Exprimés : 22<br>Pour : 22<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Secrétaire de séance :<br>Michel RENARD                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

#### DELIBERATION N° N°109-2024-DF-RK

**OBJET : AVENANT N° 01-2024 A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : CHANGEMENT D'OPERATEUR EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011, la Ville d'ESCAUTPONT transmet par voie dématérialisée les actes soumis au contrôle de légalité à la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Pour ce faire, un dispositif homologué de transmission est défini par convention.

Pour des raisons de praticité la Ville d'ESCAUTPONT souhaite changer de dispositif de transmission afin d'utiliser celui proposé par la société JVS-Mairistem, éditeur des logiciels métiers utilisés par la Commune.

A cet effet, il indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : "changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission par voie électronique"

Le projet de convention (joint en annexe) vise à préciser et prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, l'avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : "changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission par voie électronique".

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI



# AVENANT N° 01-2024 A LA CONVENTION POUR TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024  
Reçu en préfecture le 31/12/2024  
Publié le  
ID : 059-215902073-20241231-109\_2024-DE



000109

## CHANGEMENT D'OPERATEUR EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Vu la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité du 25 février 2011 signée entre :

1. La Préfecture du Nord représentée par le Sous-Préfet de Valenciennes, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
2. Et la ville d'Escautpont, représentée par Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI, Maire, agissant en vertu d'une délibération du 22 mars 2024.

Vu la délibération N° XXXX du 21 Décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal d'Escautpont a approuvé le changement d'opérateur de transmission électronique et son dispositif, pour la commune et le centre communal d'action sociale.

## EXPOSE DES MOTIFS

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

## DISPOSITIF

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

### ARTICLE 1

L'article 2.1 de la convention susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 2.1 – Référence du dispositif homologué.

Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif **Ixchange 2**. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 9 juin 2021 par le ministère de l'Intérieur.

La société **JVS-Mairistem** est chargée de l'exploitation du dispositif homologué et de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu du contrat signé le 1<sup>er</sup> juin 2024 pour une durée de 3 ans.

AVENANT N° 01-2024  
A LA CONVENTION POUR  
TELETRANSMISSION  
DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE  
LEGALITE



00 0 1 0 9

ARTICLE 2

Toutes les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

Fait à Valenciennes,

Et à Escautpont,

Le

En deux exemplaires originaux.

LE SOUS-PRÉFET,

LE MAIRE et PRESIDENT DU CCAS

Guillaume QUÉNET

Raphaël KRUSZYNSKI